



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

- 1) **Identification de l'organisme qui passe le marché :** La Communauté de communes du Pays Rhénan - 32, rue du Général de Gaulle 67410 DRUSENHEIM - Tél : 03.88.06.74.30 - Courriel : contact@cc-paysrhenan.fr
- 2) **Pouvoir Adjudicateur :** Monsieur Louis BECKER, Président de la communauté de communes du Pays Rhénan.
- 3) **Objet du marché :** Elaboration du schéma directeur cyclable de la Communauté de communes du Pays Rhénan.
- 4) **Mode de passation :** Procédure adaptée ouverte, soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique. L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.
- 5) **Allotissement :** Il n'est pas prévu de décomposition en lots.
- 6) **Décomposition en tranches :** ce marché comprend une tranche conditionnelle, à savoir :
LA PHASE 4 : REALISATION D'ETUDES DE FAISABILITE OU-PREOPERATIONNELLES
- 7) **Nomenclature :** La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est : 79311000-7 Services d'études.
- 8) **Date prévisionnelle de démarrage des prestations :** Juillet 2019.
- 9) **Durée prévisionnelle du marché :** 6 mois (validation du schéma : décembre 2019).
- 10) **Dématérialisation de la procédure :**
Les candidats devront utiliser le profil acheteur de la collectivité, à savoir : <https://www.marches-securises.fr>, notamment pour :
 - Télécharger le dossier de consultation.
 - Formuler leurs demandes de renseignements complémentaires.
 - Et déposer leur pli.
- 11) **Date limite de réception des plis : Le mercredi 12 juin 2019 à 12h00.**
- 12) **Jugement des offres :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans les documents de la consultation.
- 13) **Délais de validité des offres :** 120 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.
- 14) **Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle les recours peuvent être introduits :** Tribunal Administratif de Strasbourg - 31, avenue de la Paix – 67000 Strasbourg -Tél 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66 – Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr
- 15) **Date d'envoi de l'avis à la publication :** Le 20 mai 2019.

Louis BECKER
Président de la Communauté de communes
Du Pays Rhénan